

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - contact.eau@usesa.fr

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 33 délégués (31 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 32
Dont membres votants à voix délibérative : 33 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 06 décembre 2022	Abstention : 1 - M. Peugniez

Membres présents:

Titulaires : Mr Bandry Didier, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mme Richard Catherine, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Eschard Philippe, Mme Loiseau Patricia.

Membres absents excusés : Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Blavet Gérard, Mr Burel Régis, Mme Devron Francine, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Fraeyman Fabien, Mr Lavoix Olivier, Mr Leveque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Verhulst Eric, Mr Robin Claude.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Haÿ Etienne, Mme Malet Madeleine, Mr Simon André, Mme Gaëlle Vaudé, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Magnier Jean-Luc

Objet : Tarification eau potable - Part syndicale 2023

N°
20221202

- Vu les dispositions générales applicables au budget d'un service public à caractère industriel ou commercial,

-Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, définies par l'article L 2224-12 et suivants, relatives à la facturation d'eau potable,

-Considérant les éléments du prix de l'eau revenant à l'USESA composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m3 consommé),

-Considérant la délibération du 08 novembre 2022 fixant la nouvelle formule de révision du prix de l'eau applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20221213-20221202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Notification : 19/12/2022

Certifié par le Président

- Considérant que l'application du coefficient de révision entraîne, pour la définition des tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2023, une augmentation du prix de l'eau de +4.17%,
- Entendu le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- Entendu les résultats de la prospective financière 2022-2026 sur les prévisions de financement des opérations du schéma directeur d'eau potable,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 22 novembre 2022

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- DE FIXER les tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2023, aux montants suivants hors taxes après actualisation sur les tarifs de base au 1^{er} janvier 2022 :

Part syndicale Tarifs € hors taxes		USES A
Part fixe annuelle	Valeur actualisée 2023	17,9589
	Valeur de base 2022	17,2400
Part variable m3	Valeur actualisée 2023	0,8151
	Valeur de base 2022	0,7825

- D'APPLIQUER la présente décision à compter des facturations émises à compter du 1^{er} semestre 2023.

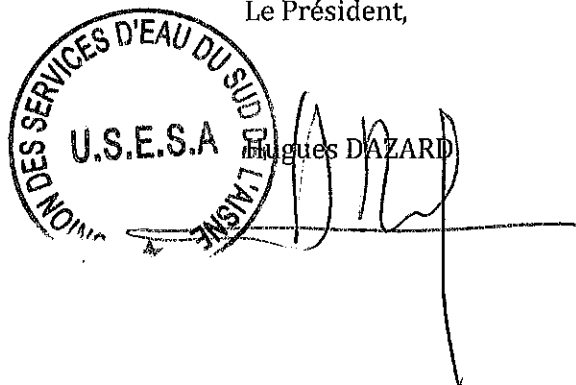
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc MAGNIER

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20221213-20221202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Notification : 19/12/2022

Certifié par le Président